

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Objectif de gestion :

L'objectif du FCP est de surperformer l'indice DJ EUROSTOXX (dividendes réinvestis), par l'application d'une méthodologie de sélection extra-financière visant à investir dans les sociétés ayant, selon la SGP, un potentiel d'appréciation à long-terme compte tenu de leur stratégie spécifique dans les domaines environnementaux, sociaux et sociétaux ainsi que de l'évolution de leur gouvernance. Cet objectif passe par l'analyse de l'impact environnemental, social et sociétal généré par les activités des entreprises et par une démarche d'engagement actionnarial forte, consistant à demander aux entreprises des améliorations en matière ESG.

Dans le cadre du Règlement « Sustainable Finance Disclosure Regulation » (SFDR), le FCP est répertorié sous l'article 9.

Indicateur de référence :

Indice DJ EUROSTOXX (dividendes réinvestis)

Classification AMF :

Actions des pays de la zone Euro

Durée de placement recommandée : Le FCP capitalise ses revenus ; la durée de placement recommandée est de 5 ans.

Modalités de souscription/rachat :

Les investisseurs peuvent obtenir le rachat et la souscription de leurs parts sur demande auprès de RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA. Les demandes sont centralisées le jour de valorisation (J) avant 11 heures 30 chez RBC INVESTOR SERVICES FRANCE SA et sont

exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative (valeur liquidative hebdomadaire (J), le vendredi).

Politique d'investissement :

Le FCP est investi en actions de sociétés européennes dont les titres sont libellés en Euro. Le portefeuille étant composé d'au moins 75% d'actions de la zone Euro, il est éligible au PEA. Le FCP peut être investi pour le solde (0 à 25%) en titres de créances et instruments du marché monétaire pour gérer la trésorerie.

Le FCP n'intervient pas sur les marchés dérivés.

Deux poches d'investissement sont constituées : - L'une (85% minimum) sur des entreprises qui s'engagent à avoir un impact social, environnemental et sociétal positif et sont à l'écoute de leurs actionnaires (signataire du UN Global Compact et bien notée par le CDP, bonne gouvernance et réactive aux initiatives de Phitrust, stratégie claire en faveur de la transformation environnementale et sociale, impact sociétal positif); - L'autre (maximum 15%) constituée, dans une approche plus tactique, d'entreprises qui, étant sujettes à des controverses sur des sujets ESG et du fait de la baisse de leur cours, présentent, selon l'analyse de Phitrust, un potentiel d'amélioration boursière suite à la mise en place de mesures correctives.

Le FCP a pour objet de surperformer l'indice de référence par l'achat de titres de l'indice selon des pondérations déterminées par les notes ESG données aux entreprises par Phitrust et par la recherche d'un objectif de risque encadré. La société de gestion utilise un outil de gestion quantitative basé sur un modèle économétrique qui intègre l'information extra financière pour calculer les pondérations et encadrer le risque.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Pourquoi l'OPCVM est-il classé dans la catégorie 6 ?

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, compte tenu de l'exposition minimale de 75 % au marché des actions.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- Risque de crédit : risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

- Risque de taux : risque de remontée des taux du marché obligataire qui provoque une baisse des cours des obligations.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée (*)	3%
Frais de sortie	Aucun

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par le fonds sur une année

Frais courants (**)	1,96%
---------------------	-------

Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances

Commission de performance	Aucune
---------------------------	--------

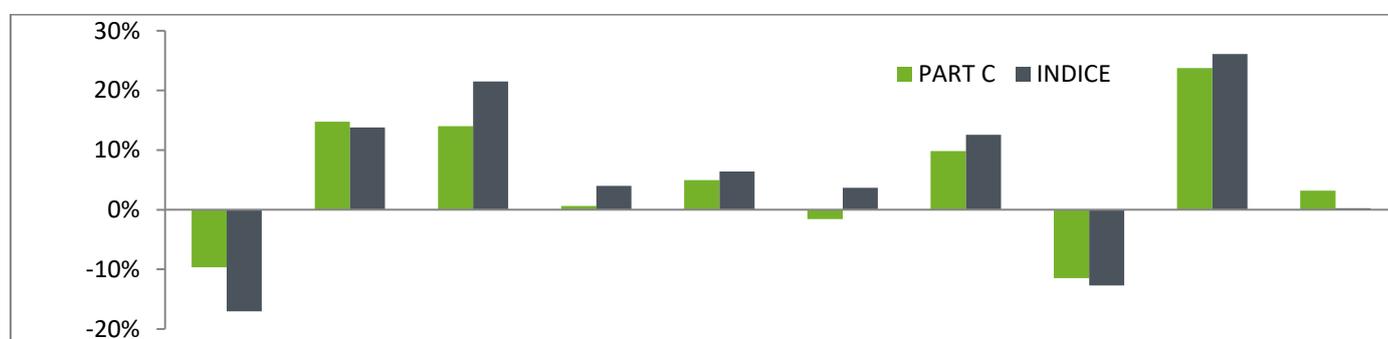
Frais d'entrée (*) : 3% maximum dont 1% acquis au Fonds de dotation Phitrust pour financer l'accompagnement et le suivi de projets philanthropiques et solidaires.

Frais courant ()** : Le chiffre communiqué – qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM – de l'exercice précédent, clos le 31 décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site : www.phitrust.com

PERFORMANCES PASSÉES



	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PART C	-9,64%	14,75%	13,99%	0,60%	4,98%	-1,55%	9,84%	-11,49%	23,75%	3,17%
INDICE	-17,05%	13,79%	21,50%	4,01%	6,42%	3,67%	12,55%	-12,72%	26,11%	0,25%

Ce diagramme ne constitue pas une indication fiable des performances futures. Les frais courants ainsi que les éventuelles commissions de performance prélevés ont été inclus dans le calcul des performances passées. Les éventuels frais d'entrée ou de sortie ne sont pas inclus dans le calcul des performances passées.

Date de création de l'OPCVM : 12/11/1999

Devise de calcul des performances passées de l'OPCVM : Euro

Changements significatifs au cours des 10 dernières années :

- 1er septembre 2011, la gestion financière du fonds est directement assurée par Phitrust, société de gestion en titre du FCP EURO ACTIVE INVESTORS.

- A compter du 14 octobre 2011, le FCP devient un OPCVM indiciel et a pour objet la réplique de l'indice DOW JONES EUROSTOXX 50.

- A compter du 1er juillet 2013, l'indice de référence DOW JONES EUROSTOXX 50 est calculé dividendes réinvestis.

- A compter du 26 février 2016, l'indice de référence devient le DOW JONES EUROSTOXX dividendes réinvestis.

INFORMATIONS PRATIQUES

. Nom du dépositaire :

RBC INVESTOR SERVICES BANK FRANCE SA

. Information complémentaire sur l'OPCVM (DICI/prospectus/rapport annuel/document semestriel)

Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur le site web : www.phitrust.com ou sur simple demande écrite auprès de Phitrust - 7 Rue d'Anjou - 75008 PARIS.

. Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion et sur le site web : www.phitrust.com

. Fiscalité : Le FCP est éligible au PEA. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCP

peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

. Déclaration de responsabilité :

La responsabilité de Phitrust ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM. Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. La société Phitrust est agréée par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24/08/2021.